

17 septembre 1980

Délégation suisse à la 21e session de la Conférence générale de l'UNESCO - Belgrade, 23 septembre - 28 octobre 1980

- Département des affaires étrangères. Proposition du 8 septembre 1980 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 12 septembre 1980 (adhésion)
 Département de justice et police. Co-rapport du 12 septembre 1980 (adhésion)
 Département militaire. Co-rapport du 12 septembre 1980 (adhésion)
 Département des finances. Co-rapport du 16 septembre 1980 (annexe)
 Département des affaires étrangères. Rapport complémentaire du 16 septembre 1980 (annexe)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 12 septembre 1980 (adhésion)

Vu la proposition du département des affaires étrangères et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- de composer comme il suit la délégation suisse à la 21e session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui aura lieu à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980:

Chef de la délégation: M. F. Schnyder, ambassadeur, président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Suppléants du chef de la délégation: M. Ch. Hummel, ambassadeur, délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO;
 M. R. Weiersmüller, chef de la section des affaires culturelles et de l'UNESCO du DFAE.

Délégués: M. H. Reimann, adjoint diplomatique, Direction du droit international public du DFAE;

M. Ch. Reichenau, chef de la Section des affaires culturelles générales, Office fédéral de la culture du DFI;

Mme Sylvia Michl, délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO.

Experts:

M. E. Egger, professeur, secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique;

M. Ch. Th. Jean-Richard, secrétaire de l'Association suisse des éditeurs de journaux;



- 2 -

M. P. Heintz, professeur, directeur de l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich;

M. M. Müller, secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, en alternance avec M. B. Theurillat, son adjoint.

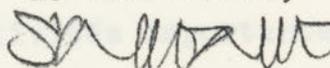
2. La délégation sera accompagnée de Mme E. Bugnet, secrétaire de la délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO, qui restera à sa disposition pendant toute la durée de la Conférence.
3. Les considérations développées dans cette proposition ont valeur d'instructions générales pour la délégation qui demandera des instructions spécifiques pour tout problème surgissant pendant la Conférence.
4. Les membres de la délégation, y compris Mme E. Bugnet, recevront, pendant toute la durée de leur séjour à Belgrade, une indemnité journalière de fr. 100.--. En tant que chef de la délégation, M. F. Schnyder, ambassadeur, a droit à une indemnité additionnelle de fr. 15.-- par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Les indemnités des délégués ayant un rapport de service avec la Confédération seront prises en charge par leur département respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des autres délégués sont à la charge de la Confédération (rubrique no 103.201.04). Les frais de M. E. Egger, professeur, sont à la charge de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et ceux de M. Jean-Richard à la charge de l'Association suisse des éditeurs de journaux.

Extrait du procès-verbal:

- EDA	30	pour	exécution	avec	les	pouvoirs
- EDI	3	pour	connaissance			
- EJPD	3	"	"			
- EMD	4	"	"			
- EFD	7	"	"			
- EVD	5	"	"			
- EVED	5	"	"			
- EFK	2	"	"			
- FinDel	2	"	"			

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



- 2 -

o.734.21(21e) - FA/ch

3003 Berne, le 8 septembre 1980

DistribuéeAu Conseil fédéral

Délégation suisse à la 21e session de la
Conférence générale de l'UNESCO -
Belgrade, 23 septembre - 28 octobre 1980

I

La Conférence générale de l'UNESCO se réunit tous les deux ans. Elle a pour fonction de déterminer l'orientation générale de l'Organisation et pour tâche principale de se prononcer sur son programme, un très vaste programme englobant les quatre grands domaines d'activités de l'UNESCO : l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, la culture et la communication. A cet égard, la 21e session de la Conférence générale, qui aura lieu à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980, revêt une importance particulière. Elle aura à se prononcer non seulement sur un programme portant exceptionnellement sur une période de 3 ans (1981-1983), mais encore sur l'esquisse d'un second plan à moyen terme pour 1984-1989.

L'action normative étant une des activités importantes de l'Organisation, la Conférence générale devra en outre adopter plusieurs instruments internationaux, à l'élaboration desquels la Suisse a été étroitement associée dans le cadre de réunions ou de conférences d'experts. Il s'agit notamment de trois projets de recommandations relatives à la sauvegarde des images en mouvement, à la normalisation internationale des statistiques sur le finance-

- 2 -

ment public des activités culturelles, ainsi qu'à la condition de l'artiste. Cette dernière question, similaire par ses implications politiques à celle des media, méritera d'être suivie avec la plus grande attention. En effet, le projet de recommandation ayant été mis au point par un Comité spécial d'experts gouvernementaux dans des conditions exceptionnellement favorables aux Occidentaux, on peut craindre sa remise en cause à Belgrade, par les pays de l'Est. La délégation suisse continuera de marquer sa fermeté quant à la liberté d'expression de l'artiste et tiendra dûment compte des résultats de la consultation sur le projet de recommandation, actuellement en cours auprès des associations faïtières d'artistes, des cantons et des communes.

Les questions politiques, auxquelles la 21e Conférence générale, comme ses précédentes sessions, se verra confrontée, pourraient prendre une tournure particulièrement aiguë dans le climat de tension qui caractérise actuellement les relations internationales. Il est à craindre, en effet, au lendemain de l'adoption par la Knesseth de la loi fondamentale portant annexion de Jérusalem, que les habituelles questions relatives à la politique éducative et culturelle d'Israël à Jérusalem et dans les territoires occupés ne provoquent de graves affrontements. De même, les questions d'information et de communication, qui seront une fois encore au coeur des débats, pourraient susciter de nouvelles polémiques. En effet, la Conférence générale aura notamment à se prononcer sur la suite à donner aux recommandations de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication (Commission McBride) dont le rapport intérimaire, on s'en souviendra, avait donné lieu aux plus vives controverses. Outre ces grands thèmes, d'autres questions politiques (droits de l'homme, paix, désarmement, réfugiés, etc.) ne manqueront pas de surgir, notamment lors de l'examen du programme.

- 3 -

La délégation suisse s'efforcera de lutter contre la politisation croissante de l'Organisation. La position qu'elle adoptera sur ces différentes questions sera conforme aux principes observés jusqu'ici. Pour ce qui est des questions strictement politiques, elle se conformera à la politique de neutralité de la Suisse. Quant aux questions d'information et de communication, elle défendra avec fermeté les principes de la liberté de presse et d'expression, comme nous l'avons fait lors de la 20e Conférence générale notamment, tout en réaffirmant notre volonté de contribuer, par une assistance pratique, à remédier au déséquilibre existant entre pays industrialisés et pays en développement dans le domaine de la communication.

En tout état de cause, la délégation ne se ralliera à aucun consensus sur ces questions sans instructions expresses de Berne. Elle restera en contact permanent avec le DFAE qu'elle tiendra informé de tout développement nouveau de nature politique. Les questions budgétaires, à l'égard desquelles il conviendra d'adopter une attitude très nette, seront suivies avec la plus grande attention. Nous nous efforcerons d'accorder notre position avec celle des pays du "Groupe de Genève" dont nous partageons la philosophie et les objectifs (groupe informel réunissant les grands contributeurs occidentaux des organisations internationales, auquel la Suisse appartient en qualité d'observateur). Notre décision finale quant au budget dépendra cependant du déroulement de la Conférence. Elle devra s'inscrire dans une politique budgétaire suffisamment cohérente, pour ne pas risquer d'être prise pour une mesure de rétorsion, au cas où la délégation suisse devrait s'abstenir, ce qui n'est pas à exclure, lors du vote sur le budget.

Dans l'intervention qu'elle prononcera lors du débat général, la délégation réaffirmera les convictions de la Suisse en matière d'information et son attachement aux droits de l'homme, dont la conception traditionnelle de droits individuels tend à disparaître au profit des nouveaux droits collectifs. Elle abordera en outre diverses questions relatives aux méthodes de travail et au

- 4 -

programme et budget de l'Organisation (nécessité d'une concentration accrue du programme, d'une évaluation régulière et systématique des activités et d'une décentralisation effective; revalorisation des programmes culturels, en Europe notamment, renforcement des programmes d'alphabétisation et de formation en faveur des femmes rurales et des réfugiés en particulier). D'une manière générale, la délégation suisse adoptera une attitude constructive et s'efforcera de ramener le débat sur le terrain concret. Elle s'opposera à toute activité ayant un caractère de propagande, notamment en ce qui concerne la paix et le désarmement.

Enfin, s'agissant des élections dans les différents organes de l'Organisation, la Suisse s'efforcera d'obtenir un siège au sein du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport. Elle souhaite en outre voir prolonger son mandat dans les deux organes de la Conférence générale, le Comité juridique et le Comité au siège. Nous pourrions également nous porter candidat pour l'un des 35 sièges du nouveau Conseil intergouvernemental du Programme pour le développement de la communication, dont la création devrait être entérinée par la Conférence générale, non sans avoir soigneusement examiné la nature du mandat qui lui sera confié.

II

La 21e Conférence générale siégera pendant près de six semaines. Comme à l'accoutumée, ses travaux se répartiront entre la plénière, les six grandes commissions (Education, Sciences exactes, Sciences sociales, Culture et Communication, Questions générales de programme, Questions financières et administratives) et différents comités et groupes de travail qui siégeront, pour la plupart, simultanément. Notre représentant permanent auprès de l'UNESCO, l'Ambassadeur Ch. Hummel, membre du Conseil exécutif de l'Organisation, auquel nous vous proposons de confier la suppléance du Chef de la délégation, sera vraisemblablement réélu

- 5 -

Président de la Commission financière et administrative, fonction importante qui ne lui laissera qu'une disponibilité limitée. Nous avons donc prévu de désigner également comme suppléant du Chef de la délégation, M. R. Weiersmüller, Chef de la Section des affaires culturelles et de l'UNESCO. Par ailleurs, notre qualité de membre du Comité juridique de la Conférence nécessite la présence permanente dans la délégation d'un expert juridique. Ainsi, pour pouvoir assumer avec efficacité la lourde tâche qui sera la sienne, la délégation suisse devrait être composée d'un nombre suffisant de personnes pour couvrir la grande diversité des questions traitées par l'UNESCO, comme pour assurer une représentation adéquate de notre pays dans les nombreux organes de la Conférence.

Nous vous proposons de confier la direction de la délégation suisse à M. F. Schnyder, ancien Ambassadeur, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, qui s'est déclaré disposé à assumer cette fonction pour la troisième fois (Nairobi, 1976; Paris, 1978).

La délégation devrait être composée en permanence d'un représentant de la Section des affaires culturelles et de l'UNESCO, compétente en l'occurrence (M. R. Weiersmüller, Chef de Section, qui traitera plus particulièrement la question des media, en alternance avec Mlle L. Favre, sa collaboratrice, et Mme S. Michl, délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO), d'un représentant de la Section des Nations Unies et des organisations internationales (M. R. Mayor, compétent pour les questions politiques qui risquent d'être, comme nous l'avons vu, particulièrement épineuses, et pour les questions relatives au "Groupe de Genève"), d'un représentant du Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO (M. M. Müller, Secrétaire général, en alternance avec son adjoint, M. B. Theurillat) et d'un représentant de la Direction du droit international public (M. H. Reimann, qui représentera la Suisse au Comité juridique). En outre, la Conférence ayant lieu hors siège, il est nécessaire qu'une secrétaire accompagne la délégation et reste à sa disposition pendant toute la durée

- 6 -

de la Conférence (Mme E. Bugnet, secrétaire de notre Délégation permanente auprès de l'UNESCO).

La diversité et la complexité des questions traitées par la Conférence générale rendent en outre indispensable la participation de plusieurs experts qui se joindront à la délégation, pendant de courtes périodes, pour traiter des matières de leur compétence. Ainsi, il est prévu de faire appel, temporairement, aux personnes suivantes :

Le Prof. E. Egger, Secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, traitera les questions d'éducation. Le Prof. P. Heintz, Directeur de l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich et Vice-Président de la section Sciences sociales de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO (CNSU), suivra les travaux de la Commission des sciences sociales. Ce secteur étant en voie de restructuration, son concours nous sera particulièrement précieux. M. P. Messerli, de l'Institut de géographie de l'Université de Berne et adjoint à la direction du Programme MAB (Man and Biosphere) en Suisse, traitera les questions relatives aux grands programmes scientifiques de l'UNESCO auxquels notre pays participe activement. Les questions culturelles seront suivies par M. F. Dubois, Directeur de l'Office fédéral de la culture, qui s'occupera de la recommandation sur la condition de l'artiste (pour avoir été étroitement associé à son élaboration en tant que représentant suisse au sein du Comité spécial d'experts gouvernementaux chargés de l'établissement du projet), et son collaborateur, M. Ch. Reichenau, qui traitera plus particulièrement les questions relatives à la jeunesse et à la condition de la femme. M. Ch. Th. Jean-Richard, en sa double qualité de Secrétaire de l'Association suisse des éditeurs de journaux et de membre de la section Information de la CNSU, participera au débat sur les media. Il nous paraît en effet indispensable, en raison de l'importance que nous attachons à cette question et de l'intérêt qu'elle suscite en Suisse, d'adjoindre à la délégation un représentant des media suisses, avec lesquels nous entretenons des contacts étroits.

- 7 -

De même, les problèmes du développement étant au coeur des activités de l'UNESCO, dont la majeure partie concerne le tiers monde, la présence, même temporaire, d'un représentant de la DDA nous semble s'imposer (M. D. Beti, Affaires multilatérales). Enfin, nous comptons sur la participation de M. E. Pahux, ancien chef de l'Inspectorat du DFAE, qui suivra les travaux de la Commission financière et administrative, comme il a eu l'occasion de le faire lors des sessions précédentes.

Nous nous sommes efforcés de limiter au strict minimum le nombre des membres de la délégation qui n'excède pas celui des délégations que nous avons envoyées aux sessions précédentes de la Conférence générale, bien que le volume des affaires à traiter ait considérablement augmenté. La délégation sera formée d'un noyau permanent de 7 délégués auxquels se joindront temporairement des experts.

Vu ce qui précède, et d'entente avec le Département fédéral de l'intérieur, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de

p r o p o s e r

1. La délégation suisse à la 21e session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui aura lieu à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980, est composée de la manière suivante :

Chef de la délégation : M. l'Ambassadeur F. Schnyder,
Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Suppléants du Chef de la délégation :

M. l'Ambassadeur Ch. Hummel, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO;

M. R. Weiersmüller, Chef de la Section des affaires culturelles et de l'UNESCO du DFAE.

- 8 -

Délégués : M. R. Mayor, adjoint diplomatique de la
Section des Nations Unies et des organisations
internationales du DFAE.

M. H. Reimann, adjoint diplomatique, Direction
du droit international public du DFAE.

Mme L. Favre, collaboratrice diplomatique de la
Section des affaires culturelles et de l'UNESCO
du DFAE, en alternance avec Mme S. Michl, Délégué
permanent adjoint de la Suisse auprès de l'UNESCO.

M. M. Müller, Secrétaire général de la Commission
nationale suisse pour l'UNESCO, en alternance avec
M. B. Theurillat, son adjoint.

Experts : M. le Professeur E. Egger, Secrétaire général de la
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'ins-
truction publique.

M. le Professeur P. Heintz, Directeur de l'Institut
de sociologie de l'Université de Zurich.

M. P. Messerli, Institut de géographie de l'Université
de Berne, Adjoint à la direction du Programme MAB/Suisse.

M. Ch. Th. Jean-Richard, Secrétaire de l'Association
suisse des éditeurs de journaux.

M. F. Dubois, Directeur de l'Office fédéral de la
culture du DFI.

M. Ch. Reichenau, Chef de la Section des Affaires
culturelles générales, Office fédéral de la culture
du DFI.

M. D. Beti, adjoint scientifique, Direction de la
coopération au développement et de l'aide humanitaire
du DFAE.

M. E. Pahux, ancien Chef de l'Inspectorat du DFAE.

- 9 -

Experts (suite) : M. Freddy Buache, Directeur de la Cinémathèque suisse, auquel le Chef de la délégation pourra faire appel au cas où sa présence s'avérerait nécessaire (images en mouvement).

2. La délégation sera accompagnée de Mme E. Bugnet, secrétaire de la Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO, qui restera à sa disposition pendant toute la durée de la Conférence.
3. Les considérations développées dans cette proposition ont valeur d'instructions générales pour la délégation qui demandera des instructions spécifiques pour tout problème surgissant pendant la Conférence.
4. Les membres de la délégation, y compris Mme E. Bugnet, recevront, pendant toute la durée de leur séjour à Belgrade, une indemnité journalière de Fr. 100.-. En tant que Chef de la délégation, M. l'Ambassadeur F. Schnyder a droit à une indemnité additionnelle de Fr. 15.- par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Les indemnités des délégués ayant un rapport de service avec la Confédération seront prises en charge par leur Département respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage des autres délégués sont à la charge de la Confédération (rubrique no 103.201.04). Les frais de M. le Professeur E. Egger sont à la charge de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

LE DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

- 10 -

3003 Bern, den 16. September 1980

Pour co-rapport :

DFI
 DFF
 DFJP
 DMF
 DFEP
 DFTCE

Angestellte

An den Bundesrat

Extrait du procès-verbal :

DFAE 30 ex. pour exécution
 DFF 9 ex. pour information
 Contrôle des finances 2 ex. pour information
 Délégation des finances 2 ex. pour information
 DFI 3 ex. pour information
 DFJP 2 ex. pour information
 DMF 2 ex. pour information
 DFEP 2 ex. pour information
 DFTCE 2 ex. pour information
 Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs

Sur Antrag des Eidg. Departementes
 für auswärtige Angelegenheiten
 vom 8. September 1980

Der Antrag des Departementes für auswärtige Angelegenheiten
 gibt uns zu den folgenden Bemerkungen Anlass:

1. Die Belastbarkeit der Verwaltung begegnet in Parlament und Öffentlichkeit immer wieder der Kritik. Bei der Bestellung offizieller Delegationen ist deshalb - schon mit Rücksicht auf die beschränkt zur Verfügung stehenden Kredite - größte Zurückhaltung zu üben. Es sei in diesem Zusammenhang einmal mehr an Ziff. 1 des BRB vom 23.11.52/9.9.58 erinnert, wonach die offiziellen Delegationen eine möglichst beschränkte Mitgliederzahl aufweisen sollen.



EIDGENOSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3003 Bern, den 16. September 1980

Ausgeteilt

An den B u n d e s r a t

Ihr Zeichen / V. réf. / V. rif.

U. Zeichen / N. réf. / N. rif.

960.2

Délégation suisse à la 21e session de la
 Conférence générale de l'UNESCO, Belgrade,
 du 23.9. au 28.10.1980

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Departementes
 für auswärtige Angelegenheiten

vom 8. September 1980

Der Antrag des Departementes für auswärtige Angelegenheiten
 gibt uns zu den folgenden Bemerkungen Anlass:

1. Die Reisetätigkeit der Verwaltung begegnet in Parlament und Oeffentlichkeit immer wieder der Kritik. Bei der Bestellung offizieller Delegationen ist deshalb - schon mit Rücksicht auf die beschränkt zur Verfügung stehenden Kredite - grösste Zurückhaltung zu üben. Es sei in diesem Zusammenhang einmal mehr an Ziff. 1 des BRB vom 25.11.52/9.9.58 erinnert, wonach die offiziellen Delegationen eine möglichst beschränkte Mitgliederzahl aufweisen sollen.

305/80

- 2 -

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

2. Ohne die Bedeutung dieses Anlasses zu unterschätzen, wofür Vertreter der Verwaltung und auch externe Experten erforderlich sind, halten wir die beantragte Delegation von 17 Mitgliedern, wovon 16 zu Lasten des Bundes, für sehr umfangreich. Etwas grössere Zurückhaltung wäre um so mehr am Platze, als die Konferenz rund einen Monat lang dauern, in Belgrad stattfinden und damit entsprechend hohe Reise- und Aufenthaltskosten von rund 50'000 Franken verursachen wird.

Délégation suisse à la 21e session de la
Conférence générale de l'UNESCO
du 21 septembre - 28 octobre 1980

Demgemäss möchten wir

b e a n t r a g e n ,

es sei die schweizerische Delegation wesentlich zu reduzieren.

du Département fédéral des finances
du 16 septembre 1980

EIDGENOESSISCHES FINANZDEPARTEMENT

La diversité des matières traitées par l'UNESCO, les nombreux problèmes qui s'y posent et l'envergure de la Conférence générale rendent inévitable une délégation nombreuse. Il est difficile de réduire le nombre des délégués sans perdre en efficacité, il est impossible de réduire le nombre des experts sans perdre en substance, sans compter qu'une Conférence générale de l'UNESCO est un forum d'intellectuels unique en son genre, qui rassemble des savants du monde entier et permet à nos experts de nouer des contacts fructueux.

Ritschard
Ritschard



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.734.21(21e). - PO/vz

Berne, le 16 septembre 1980

Distribué

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la 21e session de la
Conférence générale de l'UNESCO
Belgrade, 23 septembre - 28 octobre 1980

Rapport complémentaire relatif au co-rapport

du Département fédéral des finances

du 16 septembre 1980

La diversité des matières traitées par l'UNESCO, les nombreux problèmes qui s'y posent et l'envergure de la Conférence générale rendent inévitable une délégation nombreuse. Il est difficile de réduire le nombre des délégués sans perdre en efficacité, il est impossible de réduire le nombre des experts sans perdre en substance, sans compter qu'une Conférence générale de l'UNESCO est un forum d'intellectuels unique en son genre, qui rassemble des savants du monde entier et permet à nos experts de nouer des contacts fructueux.

Pierre Aubert

- 2 -

La composition de la délégation a fait l'objet de longues discussions entre les différents services concernés des Départements compétents (DFAE, DFI).

1498
17 septembre 1980

La délégation est formée d'un noyau permanent de 6 délégués. Des experts se joindront temporairement à la délégation pour traiter des matières de leur compétence : éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales, culture.

Il convient de noter enfin que l'Ambassadeur Hummel vient d'être désigné par le Conseil exécutif de l'UNESCO pour présider la Commission financière et administrative. M. Hummel ne pourra donc pas agir en tant que délégué suisse pendant plusieurs semaines. En tant que président d'une grande commission, il aura en outre à participer à toutes les réunions du Bureau de la Conférence. De ce fait, il ne nous paraît pas possible de réduire la délégation proprement dite, ceci d'autant plus qu'il y aura alternance entre les différents délégués qui ne seront pas tous présents à Belgrade en même temps.

Nous proposons donc que le Conseil fédéral réduise le nombre des experts. On peut envisager de renoncer à la participation de M. Freddy Buache, Directeur de la Cinémathèque suisse, et, le cas échéant, de M. P. Messerli, Institut de géographie de l'Université de Berne, Adjoint à la direction du Programme MAB/Suisse, encore qu'il soit regrettable que M. Messerli n'ait pas l'occasion de traiter à Belgrade des grandes questions scientifiques intéressant la Suisse.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert